

Perfectionner sa connaissance des clauses sensibles du contrat de travail : mobilité ; non-concurrence ; clause d'objectifs et clause de dédit d'information

Objectifs

- Maîtriser les règles juridiques liées à la rédaction des clauses liées à l'exécution du contrat de travail : clause d'objectifs, clause de mobilité
- Maîtriser les règles juridiques liées à la rédaction des clauses protectrices des intérêts de l'entreprise : clause d'exclusivité, clause de non-concurrence, clause de dédit formation

Public

Toute personne déjà confirmée dans la fonction RH ou juridique; Juriste d'entreprise.

Pré-requis

Avoir de très bonnes notions en droit social.

Programme

1/ Les clauses liées à l'exécution du contrat de travail :

- La clause d'objectifs
- La clause de mobilité : une atteinte aux droits et aux libertés individuelles proportionnée et justifiée
 - Les conditions de légitimité de la clause
 - La clause de mobilité, différente du changement d'affectation ou du déplacement professionnel
 - Mise en œuvre de la clause de mobilité

2/ Les clauses protectrices des intérêts de l'entreprise :

- La clause d'exclusivité
- La clause de non-concurrence :
 - Les conditions cumulatives de validité de la clause
 - Mise en œuvre de la clause
 - La possibilité de renonciation
- La clause de dédit formation

Niveau requis

Voir public.

Méthodes pédagogiques

- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 499€ HT (TVA 20%)

Durée

1 demi-journée de 9h à 13h, soit 4 heures de formation.

Intervenant(s)

Iris DELSART,

Date(s)

SESSION

02 Fév 2026 8:30 / 12:30

SESSION

14 Sep 2026 8:30 / 12:30